



Achat d'un scooter et.... tjrs pas de scooter !!!

Par **Manu33140**, le **12/04/2011** à **10:39**

Bonjour,

J'ai acheté un scooter d'occasion pour mon fils le 08/03/2011 (que j'ai payé) chez un professionnel.

Sachant qu'il faut maintenant qu'un scooter 50cm3 soit immatriculé, je l'ai laissé chez le concessionnaire en attendant que ce dernier reçoive le certificat d'homologation du constructeur.

Cela fait plus d'un mois et le concessionnaire n'a tjrs rien reçu du constructeur.

Ai je un moyen légal d'annuler la vente sachant que mon fils n'a tjrs pas jouissance du véhicule ?

Merci d'avance à ceux qui pourront m'éclairer sur ce point.

Manu